

Objet : Tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe pour l'année 2010.

Le Maire de Saint-Prim

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 88-554 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques Territoriaux

Vu la délibération en date du 7 septembre 2010 prise après avis du Comité Technique Paritaire, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 11 mai 2010.

Considérant que l'intéressé(e), les intéressé(e)s remplit (remplissent) les conditions d'avancement au grade supérieur,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe au titre de l'année 2010 est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom, Prénom
1	LESCOT née FAYAT SYLVIE
2	
3	
4	

Les agents ne peuvent être promus que dans l'ordre du tableau

Article 2 :

Le Directeur (Directrice) Général(e) des services est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée au

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la Collectivité.

Fait à Saint-Prim, le 09/09/2010

Le Maire

Patrick BARRAUD

Le Maire (ou le Président),
- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de
sa publication